REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS

Siège social : Mairie de LA MEMBROLLE sur CHOISILLE

Téléphone: 02.47.41.21.28 Télécopie: 02.47.54.83.96 mairie@ville-la-membrolle37.fr sica@ville-la-membrolle37.fr

COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2018

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 21 décembre à 18 heures 30, le Comité syndical, dûment convoqué le 18 décembre 2018, s'est assemblé à la mairie de La Membrolle-sur-Choisille, siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Président.

Membres présents avec voix délibérative: M. MARAIS, Mme HINET, M. TURMINEL. Mme ROLSHAUSEN, M. GABORIAU, M. GOURDON, M. MOTARD, M. PILLOT, M. FLEUREAU, M. DUCHESNE, M. DUREAU, M. WOLFF, M. OHLMANN, M. BAYENS, M. REILLE, Mme BOILLE, M. PELICOT, M. VRAIN, M. TRYSTRAM, M. MARCHAIS.

Pouvoirs: M. CASAMAYOU-BOUCAU à M. WOLFF, M. JOUAN à Mme BOILLE

Excusés: M. COUSSEAU, M. ROBIN, M. GAUTIER, M. LAUNAY, M. LESSMEISTER, Mme FONTENEAU

Secrétaire de séance : M. PELICOT

Délégués en exercice : 30

Présents : 20 Pouvoirs : 2 Votants : 22

Date de la convocation: 18 décembre 2018

Session ordinaire

Assistait également à la séance :

- M. Philippe BREGEGERE, comptable public
- M. Grégory MOIRIN, technicien rivière du syndicat
- Mme Christine VALENTIN, secrétaire du syndicat

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

Le compte rendu du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité

I. PRISE EN COMPTE DES MODIFICATIONS DU COMITE SYNDICAL

M. le Président indique que suite à la disparition d'André DESVAGES, de nouveaux délégués de la commune de Cérelles ont été désignés par délibération du 11 septembre 2018 (pour la CC Gâtine et Choisilles – Pays de Racan) :

- Déléguées titulaires : Mme de SAINT SALVY et Mme ROLSHAUSEN
- Délégués suppléants : M THOMAS et M GABORIAU

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, APPROUVE la constitution des membres du Comité Syndical.

II. <u>DELIBERATION SUR L'INDEMNITE DE CONSEIL POUR CHANGEMENT DE COMPTABLE</u>

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes, les comptables du Trésor Public sont autorisés à fournir aux collectivités des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, qui donnent lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil.

Ces prestations facultatives doivent être sollicitées par la collectivité et donnent lieu au versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil » calculée par l'application de pourcentages sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- de **SOLLICITER** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100%,
- d'**ATTRIBUER** cette indemnité à M. BREGEGERE Philippe, receveur municipal, qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Etat d'avancement des projets en cours

Grégory MOIRIN présente l'état d'avancement des projets programmés sur l'année 2018 à savoir :

- Travaux de reprise et de pérennisation d'ouvrages réalisés lors du précédent contra
- Travaux de comblement du petit plan d'eau communal de Saint Antoine du Rocher et restauration du lit majeur de débordement du Ruisseau de Saulay

- Travaux d'abattage d'arbres morts ou dépérissants sur les parcelles communales de la Membrolle sur Choisille : infectés par le phytophtora de l'aulne et travaux de restauration de la végétation des berges du ruisseau de Saulay à Saint Antoine du Rocher
- Inventaires piscicoles réalisés par la Fédération de pêche d'Indre et Loire
- Inventaire complémentaire et caractérisation des zones humides des 3 masses d'eau restantes du bassin versant de la Choisille par la SEPANT

⇒ Création du syndicat mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)

Afin de respecter la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015, la Préfecture a proposé lors de sa CDCI de juillet 2017 la composition d'un syndicat à l'échelle de plusieurs bassins versants.

Anticipant les enjeux de la GEMAPI, les EPCI ont travaillé ensemble depuis 2017 pour aboutir à la volonté politique de créer un seul syndicat à l'échelle des Bassins Versants de la rive droite de la Loire, comprenant la Roumer, la Bresme, la Choisille, la Bédoire et leurs affluents.

Les décisions prises lors de la réunion du comité de pilotage du 24 octobre dernier ont permis de rédiger les statuts du futur syndicat et de préciser les mentions obligatoires pour sa création.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 26 novembre dernier ayant émis un avis favorable, la Préfecture a notifié aux EPCI et syndicats actuels le 10 décembre l'Arrêté Préfectoral de création du Syndicat Mixte ANVAL au 1^{er} janvier 2019.

⇒ Instruction du dossier de demande de DIG

- Réception de la version définitive du dossier de demande d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) valantDIG le 29/11/18
- Envoi du dossier de demande le 04/12/18 à l'Autorité Environnementale (DREAL Centre-Val de Loire) pour avis
- Envoi en parallèle au Service de l'eau et des ressources naturelles de la DDT pour préinstruction auprès des services contributeurs
- Dossier accompagné du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
- Délai de 35 jours pour avis de l'AE avant instruction

⇒ Compte rendu des décisions du Président

Travaux:

• Travaux d'entretien de la végétation des berges du Ruisseau de Saulay au droit du plan d'eau communal de Saint Antoine du Rocher

(entretien, démontage, broyage, débardage et transport)

SARL Environnement 41 Devis 2018-06048-GG du 04/06/2018 signé le 09/07/2018 Montant : 5 600 € HT soit 6 720 € TTC

• Abattage de 3 peupliers et évacuation, terrain communal de Notre Dame d'Oé riverain du Ruisseau de la Perrée

SARL Environnement 41 Devis 2018-06049-GG du 04/06/2018 signé le 09/07/2018 Montant : 400 € HT soit 480 € TTC

• Abattage et démontage d'aulnes dangereux ou dépérissant au bord de la Choisille sur des parcelles de la commune de la Membrolle sur Choisille

SARL Environnement 41 Devis 2018-06052-GG du 04/06/2018 signé le 09/07/2018 Montant : 4 060 € HT soit 4 872 € TTC

Etudes:

• Inventaire complémentaire des zones humides et caractérisation les 3 masses d'eau restantes du bassin versant de la Choisille réalisé par la SEPANT

Convention de partenariat signée le 23/05/2018

Montant: 13 230 € TTC

• Marché n°2018-01 NCA Environnement

Diagnostic Territorial Multi-Pressions sur les masses d'eau de la Petite Choisille et de la Choisille de Chenusson

Montant : 49 550 € HT soit 59 460 € TTC

Indicateurs de suivi:

• Réalisation de 4 inventaires piscicoles d'amélioration des connaissances par la Fédération départementale de pêche

Contrat de prestation signé le 28/05/2018

Montant : 2 875 € TTC

⇒ Consultation du public sur l'eau

Consultation du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 sur :

- les questions importantes et le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
- Les questions importantes, le programme de travail et le calendrier pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 ainsi que l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la sélection des territoires à risque d'inondation important

Documents de consultation téléchargeables sur le site : www.prenons-soin-de-leau.fr

- Outils de pour relayer l'information (affiche, article type, bannière, ...)
- Trame de réponse à disposition et questionnaire en ligne

⇒ Vol du véhicule de service

Vol du véhicule de service sur le parking de la mairie dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 août.

Dépôt de plainte le lundi 27 août et déclaration de vol auprès de la compagnie d'assurance.

Indemnisation du véhicule suite à expertise, du contenu et de l'assurance au prorata fin septembre et début octobre.

⇒ Contrôle de conformité de l'agence de l'eau

- 24/09/18 : réception du courrier d'avis de conformité concernant l'opération de contournement du plan d'eau de Châtenay à Cérelles
- Délai de 45 jours pour transmettre le plan de récolement des travaux et l'engagement du maître d'ouvrage concernant l'entretien de l'ouvrage de répartition
- 09/10/18 : réponse avec les éléments demandés, dont le courrier adressé au propriétaire stipulant l'obligation d'entretien de l'ouvrage lui incombant
- 18/10/18 : visite de terrain avec les personnes du service ayant instruit le dossier
- Avis favorable énoncé à l'issue de la visite

⇒ A l'issue de la séance, M. le Président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en l'honneur d'André DESVAGES.

La séance est levée à 19 H 45.

$\underline{Diffusion}:$

Mesdames, Messieurs les Délégués du S.I.C.A. M. BREGEGERE, Trésorier du Syndicat, Mme VALENTIN, secrétaire du SICA Mairies des communes membres M.MOIRIN, technicien rivière du SICA